

SICAV de droit français

LAZARD EQUITY SRI

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2021

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : ERNST & YOUNG et Autres

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	11
3. Rapport de gestion	15
4. Informations réglementaires	20
5. Certification du commissaire aux comptes	34
6. Comptes de l'exercice	41

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

- **FORME JURIDIQUE**

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

- **CLASSIFICATION**

Actions de pays de la zone euro.

- **MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Affectation des sommes distribuables

Actions PC EUR , RC EUR , RC H-USD , RC H-CHF , UC EUR , UC H-USD , UC H-GBP , UC H-CHF

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Actions PD EUR , RD EUR

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

- **OBJECTIF DE GESTION**

Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Action RC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED CHF exprimé en CHF, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

Action UC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

Action UC H-GBP

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED GBP exprimé en GBP, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

• INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR

Eurostoxx

L'indice Eurostoxx, exprimé en Euro est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action UC H-GBP

Eurostoxx Hedged GBP

L'indice Eurostoxx Hedged GBP, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le GBP est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action RC H-USD, Action UC H-USD

Eurostoxx Hedged USD

L'indice Eurostoxx Hedged USD, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le USD est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

Eurostoxx Hedged CHF

L'indice Eurostoxx Hedged CHF, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le CHF est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

• STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées

Pour mener à bien sa politique d'investissement, le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ».

Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures extra-financières relatives au sein de leur secteur, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement, ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre analyse interne des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que sur les services de notre partenaire ESG.

Les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Des informations complémentaires figurent également dans le code de transparence de la société de gestion consultable sur le site www.lazardfreresgestion.fr.

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

A) Le filtre de notation extra financier :

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, elle doit respecter 3 conditions.

Pour les conditions 1 et 2, nous recourons à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux) définis en partenariat avec notre partenaire ESG. La notation de notre partenaire ESG de chaque domaine est effectuée sur une échelle comportant cinq niveaux de --, entreprises non concernées à -i-i-, entreprises pionnières (voir ci-dessous : système de notation relative de notre partenaire ESG).

Pour la condition 3, nous utilisons notre propre notation de la gouvernance d'entreprise. Cette notation est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs.

Condition 1 : avoir une note au moins égale à « = » en Ressources Humaines

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.

Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée au moins égale à « = »

Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :

- Ressources humaines (40%) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
- Environnement (30%) : Gestion de l'impact des activités, produits ou services de l'entreprise sur l'environnement et le climat. Niveau d'information disponible pour ce critère.

Relations clients-fournisseurs (10%) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).

- Droits humains (10%) : Prévention des risques notamment de discrimination.
- Engagement sociétal (10%) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Condition 3 : avoir une note gouvernance interne supérieure à 2 sur 5

L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille doit être supérieure à 90%. Le calcul se fait à l'exclusion des fonds monétaires, des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire. Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement de l'OPC. Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour appliquer ce taux d'exclusion sont réalisées par une agence de notation externe.

L'univers d'investissement de la Sicav est composée d'environ 400 sociétés de grande capitalisation de la zone euro. 100% des actions de la Sicav font l'objet d'une notation interne et par notre partenaire ESG. Les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

• **Système de notation relative de notre partenaire ESG**

Le système de notation fournit par notre partenaire et utilisé par le gestionnaire pour les conditions 1 et 2 fonctionne de la façon suivante :

Un « score » absolu est calculé pour chacune des entreprises dans le portefeuille. Ce « score » est une moyenne pondérée, suivant l'importance que le gestionnaire accorde à chacun des domaines étudiés (Ressources Humaines, Droits Humains, Environnement, Relations Clients-Fournisseurs, Engagement Sociétal). Il est comparé à celui des autres entreprises du même secteur.

Pour chacun des domaines, une entreprise aura un score relatif par rapport à son secteur (de 0 à 100). Le rating final (de -- à ++) d'une entreprise dépend de la distribution normale des « scores » au sein de son propre secteur d'activité. C'est-à-dire que si une entreprise se situe au-dessus de la médiane du secteur (+ ou - 20%), elle sera notée de façon positive (+), ou très positive (++), si elle se trouve dans les 5% des entreprises les mieux notées). En revanche, si l'entreprise se situe en-dessous de la médiane du secteur (+ ou -20%), elle sera notée de façon négative (-) ou très négative (--), si elle est dans les 5% des entreprises les moins bien notées).

[++] : 5% des entreprises les mieux notées au-dessus de la médiane du secteur

[+] : 25% des entreprises notées au-dessus de la médiane du secteur

[=] : 40% des entreprises se situant dans la moyenne du secteur (+ ou - 20%)

[-] : 25% des entreprises les notées en-dessous de la médiane du secteur

[--] : 5% des entreprises les moins bien notées en dessous de la médiane du secteur

Une note est réputée positive si elle est supérieure ou égale à la médiane du secteur (+ ou - 20%).

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si les conditions extra-financières ainsi que le filtre financier (voir ci-dessous) sont toujours respectées, alors la valeur peut rester en portefeuille. Si tel n'est pas le cas, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

La gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres du gestionnaire. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêt en son sein.

Le gestionnaire identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires. C'est la raison pour laquelle le gérant scrute en détail les politiques de rémunération des dirigeants et des administrateurs afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être indexée sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise ; elle ne doit pas l'être sur des critères de taille, ou de croissance sans tenir compte de la rentabilité. La politique d'allocation du capital doit elle aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires. Elle ne doit pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires.

De façon non exhaustive, la société de gestion s'attache tout particulièrement à étudier les politiques de rémunération, les argumentations et les critères qui les définissent, des dirigeants et administrateurs, les conventions réglementées, la lisibilité et la transparence des états financiers ainsi que l'indépendance des organes de contrôle. À titre d'exemple, des états financiers opaques et/ou des rémunérations de dirigeants privilégiant le court terme entraîneraient l'exclusion de la valeur concernée.

B) Le filtre financier :

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La rentabilité économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).

- La croissance est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.
- L'évaluation est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

Titres de créance et instruments :

Titres de créances négociables français et étrangers (principalement des Bons du Trésor français et des BTAN) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces titres peuvent être de tout rang, de toute forme et de toutes devises. La répartition privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des titres entrant dans le portefeuille.

OPC :

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, des OPCVM monétaires et/ou monétaires court terme français ou étrangers et/ou des FIA monétaires et/ou monétaires court terme français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement monétaires étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10 % de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

réglementés

organisés

de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

actions

taux

change

crédit

autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture

exposition

arbitrage

autre nature

- Nature des instruments utilisés :

futures :

sur actions et indices actions

sur taux

de change

autres

options :

sur actions et indices actions

sur taux

de change

autres

swaps :

- swaps d'actions
- swaps de taux
- swaps de change
- swap de performance

- change à terme
- dérivés de crédit
- autres nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
 - reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs
 - augmentation de l'exposition au marché
 - maximum autorisé et recherché
 - autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

8. Information sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

• PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque action

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

- **Risque lié à la capitalisation**

Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement.

- **Risque de liquidité**

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

- **Risque de change**

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

- **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

- **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

- **SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (< FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (< foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (< Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE ET A INTERVENIR

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (code ISIN : FR0000003998), Lazard Frères Gestion SAS a décidé la suppression de la limite de 20% maximum d'investissement en petites capitalisations.

➤ **Date d'effet : 07/01/2021**

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (code ISIN : FR0000003998), Lazard Frères Gestion SAS a décidé les modifications suivantes :

- 1) Modification rédactionnelle de la politique d'investissement dans le cadre de l'évolution de la gestion ISR
- 2) Modification des caractéristiques des actions :
 - PC H-GPB (désormais UC H-GBP)
 - PC H-USD (désormais UC H-USD)
 - PC H-CHF (désormais UC H-CHF)
 - PC EUR (désormais UC EUR)

➤ **Date d'effet : 25/01/2021**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (code ISIN: FR0000003998), en date du 29 janvier 2021, a décidé le transfert de siège social de la Sicav au 10, avenue Percier à Paris (8^{ème}).

➤ **Date d'effet : 30/01/2021**

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (code ISIN : FR0000003998), Lazard Frères Gestion SAS a décidé l'ajout du risque de durabilité.

➤ **Date d'effet : 08/03/2021**

Il a été décidé pour la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (code ISIN : FR0000003998), la baisse des frais de gestion financière pour les actions PC EUR et PD EUR de la Sicav, de 1,265% à 1,08% TTC taux maximum.

➤ **Date d'effet : 01/06/2021**

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (code ISIN : FR0000003998), Lazard Frères Gestion SAS a décidé de modifier la politique d'investissement comme suit :

Investissement en OPC

La Sicav peut détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPCVM français ou étrangers et/ou des FIA français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

➤ **Date d'effet : 21/09/2021**

Dans le cadre d'une simplification et d'une homogénéisation de la Gamme des Fonds classés « Actions de pays de la zone euro », Lazard Frères Gestion SAS a décidé la transformation du FCP **LAZARD ACTIONS EURO** en fonds nourricier de l'action PD EUR de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI**.

➤ **Date d'effet : 08/10/2021**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. Bernard Devy	1	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Equity SRI
M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Actifs Réels - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Alpha Europe
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Sicav - Président Directeur Général de la Sicav Objectif Gestion Mondiale - Administrateur dans les Sicav : <ul style="list-style-type: none"> . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Equity SRI . T3SO
M. Jean-Pierre Thomas	1	- Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
M. Jean-Jacques de Gournay <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de la Sicav Norden Family - Administrateur dans les Sicav : <ul style="list-style-type: none"> . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Equity SRI . Lazard Funds . Lazard Convertible Global
M. Régis Bégué <i>Associé- Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> . Lazard Alpha Europe . Lazard Alpha Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur dans les Sicav : <ul style="list-style-type: none"> . Norden SRI . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) . Lazard Equity SRI . Lazard Convertible Global
Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	4	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> . Mahe . Adélaïde . Lazard Equity SRI - Directeur Général Administrateur de la Sicav Guilactions
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> . Lazard Sustainable Euro Short Duration . Lazard Equity SRI . Norden Small . Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Directeur général Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global

II. Jetons de Présence

Membres du Conseil d'Administration	Montant des jetons de présence versé par la Sicav
M. Bernard Devy	€ 8.764
M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
UGRR	€ 2.286
OCIRP	€ 2.286
AUDIENS Santé Prévoyance	€ 2.286
IRP AUTO Prévoyance-Santé	€ 2.286
C.F.D.T.	€ 2.286
M. Jean-Pierre Thomas	€ 2.286
M. Jean-Jacques de Gournay, <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Régis Bégué <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	0
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Michel Piermay	Montant global des censeurs : € 7.500
M.Paul-Henri de La Porte du Theil	

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

- ❖ La performance de la part PC sur la période est de **+32,62%**.
- ❖ La performance de la part PD sur la période est de **+32,63%**.
- ❖ La performance de la part UC sur la période est de **+33,23%**.
- ❖ La performance de la part RC sur la période est de **+31,57%**.
- ❖ La performance de la part RD sur la période est de **+31,57%**.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

- ❖ La performance de l'indice sur la période est de : **+30,51%**.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Economie

La croissance économique mondiale a enregistré un fort rebond depuis son point bas du printemps 2020. Le déploiement de vaccins efficaces a permis une réouverture progressive des économies et la demande a été stimulée par les mesures de soutien exceptionnelles des pouvoirs publics et des banques centrales. Les indicateurs d'activité à haute fréquence restent cohérents avec une demande dynamique, même s'ils suggèrent que le pic de croissance est passé, tandis que la production est entravée par des pénuries de main d'œuvre et des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement, avec des pénuries dans certains secteurs clés comme les semi-conducteurs et le transport maritime.

L'inflation a nettement accéléré, reflétant notamment l'augmentation des prix des matières premières, les problèmes d'offres et la normalisation de certains prix qui avaient baissé avec les mesures de restriction. L'accélération de l'inflation génère des incertitudes sur le calendrier de normalisation des politiques monétaires mais les banques centrales ont généralement maintenu des discours très accommodants, jusqu'à récemment, en insistant sur le caractère transitoire des tensions inflationnistes, une question qui reste ouverte alors que les tensions sur l'offre se prolongent, que les cours de l'énergie se tendent et que les salaires accélèrent aux Etats-Unis.

Aux Etats-Unis, le PIB était en hausse de +12,2% sur un an au T2 2021 et de +0,9% par rapport à son niveau du T4 2019. 5,7 millions d'emplois ont été créés sur les douze derniers mois, portant l'emploi total à 148 millions, contre 153 millions avant la crise. Le taux de chômage a baissé de 11,1% à 4,8%. Les salaires augmentaient de +4,6% sur un an en septembre. Le nombre d'offres d'emplois non pourvues a bondi pour atteindre 10,4 millions en août. L'inflation globale sur un an est passée de +1,4% à +5,3% et l'inflation core de +1,7% à +4,0%.

La Fed a maintenu les principaux paramètres de sa politique monétaire. Le taux directeur est resté dans la fourchette de 0%-0,25% et les achats d'actifs se sont poursuivis au rythme de 120 Mds USD par mois. En juin 2021, Jérôme Powell a indiqué que le débat sur la réduction des achats d'actifs était amorcé. En septembre 2021, Jérôme Powell a ouvert la voie à une annonce formelle en novembre.

Le candidat démocrate Joe Biden a remporté les élections présidentielles de novembre 2020. Les démocrates ont conservé leur majorité à la chambre des représentants et pris le contrôle du sénat. Le Congrès américain a adopté deux plans de soutien budgétaire massifs au cours de l'année passée : un premier plan de 900 Mds USD en décembre 2020 et un second plan de 1900 Mds USD en mars 2021. En septembre 2021, deux plans de relance étaient en cours de négociation : un plan d'infrastructures de 1200 Mds USD et un plan de dépenses sociales de 3500 Mds USD.

Dans la zone euro, le PIB progressait de +14,3% sur un an au T2 2021 et reculait de 2,5% par rapport à son niveau du T4 2019. Il augmentait de +18,7% en France, de +9,8% en Allemagne, de +17,6% en Italie et de +17,5% en Espagne. Le taux de chômage a baissé de 8,6% à 7,5%. L'inflation globale sur un an est passée de -0,3% à +3,4% et l'inflation sous-jacente de +0,2% à +1,9%.

La BCE a laissé le taux de dépôt inchangé à -0,50%. Le montant du programme d'achat d'urgence face à la pandémie a été augmenté de 500 Mds EUR en décembre 2020, portant l'enveloppe totale à 1850 Mds EUR. En mars 2021, la BCE a annoncé qu'elle allait augmenter de manière significative le rythme auquel elle investit cette enveloppe, avant d'indiquer, en septembre 2021, qu'elle allait procéder à un léger ralentissement.

En Allemagne, les élections législatives de septembre 2021 ont débouché sur un parlement fragmenté, ouvrant une période de négociations pour former une coalition majoritaire.

En juillet 2020, les pays de l'UE sont parvenus à un accord sur un plan de relance européen de 750 Mds d'euros, un montant équivalent à 5,4% du PIB.

En Chine, le PIB augmentait de +7,9% sur un an au T2 2021 et de +8,2% par rapport au T4 2019. Le taux de chômage urbain a baissé de 5,4% à 5,1%. L'inflation globale sur un an est passée de +1,7% à +0,8% et l'inflation core de +0,5% à +1,2%. La Banque centrale chinoise a maintenu son taux directeur à 2,95%. Le coefficient des réserves obligatoires pour les principales banques a été abaissé de 50 points de base en juillet 2021, à 12,00%.

En mars 2021, le gouvernement a présenté ses priorités économiques pour les douze prochains mois ainsi que le plan quinquennal pour la période 2021-2025. Le gouvernement a annoncé viser une croissance du PIB « au-dessus de 6% » en 2021. Le déficit budgétaire devrait diminuer de 3,7% à 3,2% du PIB. La politique monétaire devrait rester « prudente, appropriée et flexible ». Le plan quinquennal 2021-2025 prévoit de poursuivre les réformes structurelles. En mai 2021, le gouvernement a autorisé les familles à avoir trois enfants. Une emphase nouvelle sur la « prospérité commune » a donné lieu à plusieurs annonces ciblant certains secteurs comme la technologie et l'éducation. Certains grands promoteurs immobiliers ont rencontré des difficultés financières.

Marchés

Les marchés actions ont terminé l'année 2020 sur les chapeaux de roues, les bonnes nouvelles sur les vaccins, l'approbation d'un nouveau plan de relance budgétaire aux Etats-Unis et l'accord sur le Brexit prenant le pas sur la réintroduction de mesures de confinement en Europe.

La hausse s'est poursuivie au premier trimestre 2021, à la faveur des valeurs les plus exposées à un rebond de l'activité, dans un contexte de renforcement du soutien budgétaire aux Etats-Unis et de montée en puissance de la vaccination. La forte reprise économique attendue a alimenté les craintes d'une poussée inflationniste mais les banques centrales ont maintenu des discours accommodants.

Grâce à l'amélioration de la situation économique et sanitaire, les marchés ont atteint de nouveaux sommets historiques en Europe et aux Etats-Unis au deuxième trimestre 2021. Les banquiers centraux ont beaucoup insisté sur le caractère transitoire de la poussée inflationniste, ce qui a permis d'apaiser les craintes d'un ajustement précoce de la politique monétaire américaine.

La progression s'est poursuivie en juillet et en août avant une correction en septembre, dans un contexte d'inquiétudes autour de la croissance chinoise, de discours un peu moins accommodant de la Fed et de remontée rapide des taux souverains.

Au final, les marchés actions affichent de fortes hausses en glissement sur un an. L'indice MSCI World All Country en dollar progresse de +25,5%, le S&P 500 en dollars de +28,1%, l'Eurostoxx en euros de +28,3%, le Topix en yen de +24,9% et l'indice MSCI émergents en dollars de +15,8%.

L'amélioration des perspectives de croissance et d'inflation a entraîné une forte tension des taux d'intérêt américains, le taux à 10 ans du Trésor passant de 0,68% à 1,49%, avec un point bas historique à 0,51% début août 2020 et un sommet à 1,74% fin mars 2021. La tension est plus modérée en Europe puisque le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de -0,52% à -0,20%.

Les marges de crédit des émetteurs privés européens se sont resserrées pour se rapprocher de leur point bas des dernières années. D'après les indices ICE Bank of America, elles sont passées de 118 à 85 points de base pour les émetteurs de bonne qualité et de 472 à 304 points de base pour les émetteurs à haut rendement.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de +1,2% contre le dollar, de 5,3% contre la livre et de 0,1% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de 4,2% contre le yen. Les devises émergentes se sont en moyenne appréciées de +1,3% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de 59,3% sur un an, en raison notamment d'une forte hausse des cours de l'énergie. Le prix du baril de Brent a un peu moins que doublé, passant de 41 dollars à 79 dollars, avec un point bas à 37 dollars fin octobre 2020, et le prix du gaz naturel a bondi de 132%.

POLITIQUE DE GESTION

PC) progresse de +32,62% contre une hausse de +30,51% pour l'Eurostoxx dividendes net réinvestis, soit une surperformance de 211 points de base.

Au dernier trimestre de 2020, le portefeuille s'adjuge +12,85% contre une hausse de +12,57% pour l'Eurostoxx soit une surperformance de 28 points de base. Le mois d'octobre a malheureusement vu se mettre en place de nouvelles mesures restrictives un peu partout en Europe allant jusqu'au confinement quasi-complet comme ce fut le cas en France et dans certains autres pays à sa suite. La reprise de l'épidémie aux États-Unis a également été source d'inquiétude pour les marchés, mais c'est la perspective de l'élection de Joe Biden, favori des sondages, qui a dominé le comportement du marché obligataire américain où les taux se sont tendus, tandis qu'en Europe, le rendement du bund chutait de -0,52% à -0,62%. L'Eurostoxx, quant à lui, baisse de 5,73%. Le fonds accuse le coup avec un recul de 6,20% (Part PC). Il est pénalisé par les biens industriels, les matières premières et la technologie, du fait du profit-warning de SAP tout particulièrement, ainsi que par les mauvaises performances d'Atos, d'Imerys et de Rexel sur le mois. Mais il profite d'une certaine forme de rotation sectorielle : la banque, les media et l'automobile en surperformance avec Publicis, Société Générale et Banco Santander. Orange et Merck KGaA contribuent positivement aussi. A l'inverse du mois précédent, novembre 2020 marquera l'histoire boursière autant que celle du fonds. Il fut le mois de tous les records, à la fois en matière de performance absolue des indices mais aussi en termes de rebonds sectoriels, en particulier le secteur bancaire qui gagne 38% sur la période ! Ce sont les annonces des résultats de phase 3 des vaccins anti-covid 19 de Pfizer, puis de Moderna qui ont mis le feu aux poudres et entraîné une rotation sectorielle et thématique d'une ampleur considérable. L'indice progresse de 16,97% et le fonds connaît sa plus forte progression historique absolue (+19,10%) (Part PC) et une très forte performance relative (+213 points de base). Il est pénalisé tout de même par l'absence de pétrole, mais il est grandement favorisé à la fois en allocation et en sélection par la banque, l'assurance, les matières premières et les matériaux de construction. Les titres peu cycliques comme Unilever, Carrefour ou encore Merck KGaA sous-performent, mais le fonds est fortement favorisé par les hausses spectaculaires de BNP, Société Générale, Erste Group ou Banco Santander dans la banque, mais aussi d'Imerys, Aperam, Eiffage, Axa, Publicis ou encore Atos par ailleurs. Après un mois de novembre historique pour les indices et le fonds, les marchés actions se sont quelque peu reposés sur leurs lauriers en décembre, quoique clôturant l'année à leur plus-haut historique ou tout proche. La rotation sectorielle à la faveur de la partie cyclique / value du marché s'est en partie poursuivie, mais s'est interrompue à partir de la mi-décembre, le marché devenant plus nerveux à l'approche du Brexit effectif et de la passation de pouvoir aux US, tandis que le dollar s'affaiblissait tout au long du mois. Dans ce contexte, le fonds a reperdu en décembre une petite partie du terrain gagné en novembre ; il progresse de 1,02% (Part PC) contre un indice à +2,09%. Il souffre d'une sélection défavorable en construction avec Saint-Gobain et Eiffage ainsi que de la sous-performance de Sanofi et Unilever. Il a en revanche bénéficié des matières premières, avec Imerys et Aperam, ainsi que des hausses de Peugeot, Rexel et Banco Santander.

Au 1^{er} trimestre de 2021, le fonds surperforme son indice de référence de 168 points de base (+10,62% vs. +8,94%). Avec les nouvelles mesures de restriction qui se sont fait jour en Europe en ce début d'année 2021, le marché a marqué le pas en janvier. L'Eurostoxx clôture ce premier mois de l'année en baisse de 1,37%. Enthousiasmés par l'arrivée prochaine des vaccins, les premières séances avaient pourtant été en hausse. La situation européenne a eu raison de cet optimisme initial, sans toutefois affecter tous les marchés mondiaux puisque le pétrole progresse de près de 10% sur le mois et le 10-ans américain se tend de 15 points de base, par exemple. Le fonds, quant à lui, recule de 1,79% (Part PC), pénalisé par une sélection défavorable dans la technologie, la santé, la banque ainsi que l'assurance et malgré une contribution positive de l'automobile, de la construction et des matières premières. Société Générale continue de sous-performer, de même qu'Axa et Total, acheté en cours de mois. Atos est pénalisé par son intention d'acheter son concurrent américain DXC. La sous-exposition à ASML coûte. Le titre est porté par sa publication et s'adjuge un nouveau plus-haut. Saint-Gobain progresse également sur ses bons résultats. Michelin, Publicis et Aperam contribuent également positivement. Inversement au mois précédent, février 2021 s'inscrit sous le thème du retour de la croissance et de l'inflation. Les campagnes de vaccination en Israël, au Royaume-Uni et aux États-Unis ont donné aux marchés financiers l'espoir d'une sortie de crise sanitaire. Poussées par cette perspective ainsi que par l'afflux de liquidités, les matières premières se sont à nouveau appréciées, à commencer par le pétrole. Le prix du baril de Brent franchit les \$65 le 23 février. Mais l'événement le plus remarquable de ce mois écoulé est la tension qui s'est opérée sur les taux longs : le rendement du T-Bond passe de 1,06% à 1,52% en 21 jours. Quant au Bund, il s'adjuge 30 points de base de

rendement, de -0,55% à -0,25%. Ces mouvements induisent une assez nette rotation sur les marchés actions et profitent au portefeuille qui progresse de 5,11% (Part PC), soit 150 points de base de surperformance contre l'Eurostoxx. Bien que le fonds souffre de son exposition à Unilever, Air Liquide, Alstom et Merck KgAa en février, il bénéficie en revanche des banques, de l'absence de utilities et d'un effet sélection favorable dans la santé, la distribution et les media. Il profite notamment des hausses de Société Générale, Banco Santander, BNP ou encore de celles de Publicis et Rexel. En mars, le marché a fait fi des nouvelles mesures de confinement en Europe ainsi que des poussées épidémiques en Amérique du Sud et en Inde pour ne se concentrer que sur les bonnes nouvelles : efficacité des campagnes vaccinales là où elles ont été massivement déployées (Royaume-Uni et Israël), poursuite de la reprise forte en Asie, ampleur des plans de relance aux États-Unis et dans une moindre mesure sur le vieux continent. Porté par ces perspectives qui s'accompagnent en même temps d'une accalmie sur les marchés obligataires, les rendements ne progressant que très légèrement sur le mois, l'Eurostoxx s'adjuge une forte hausse : +6,61%. Le fonds surperforme notablement et progresse de 7,16% (Part PC). Il souffre de la piètre performance d'Eiffage, ainsi que de la hausse spéculative de Volkswagen, absente du portefeuille. Il bénéficie en revanche d'une bonne sélection dans les biens de consommations, en biens industriels et en santé. BMW, Deutsche Telekom, Saint-Gobain, Air Liquide et Akzo Nobel contribuent également positivement.

Au 2^{ème} trimestre de 2021, le fonds progresse de +6,58% contre +5,77% pour l'Eurostoxx soit une surperformance de 81 points de base. En avril, le marché est resté haussier et s'est même adjugé de nouveaux records. Cependant les commentaires « dovish » des banques centrales ont fortement freiné les taux longs dans la première partie du mois, empêchant ainsi la rotation thématique de se poursuivre. Dans la deuxième quinzaine, la bonne performance relative a été amplifiée par une nouvelle phase de tension sur les taux et surtout par les premières publications de résultats très vigoureuses d'un certain nombre de titres présents dans le fonds qui termine à +2,40% (Part PC), soit 20 points de base au-dessus de l'indice. L'effet sélection est négatif dans l'automobile (baisse de Stellantis, Michelin et BMW) et la santé (mauvaise performance d'UCB notamment). Le fonds bénéficie en revanche des matériaux de construction et ressources de base, avec Eiffage et Aperam entre autres, ainsi que des hausses de SAP, Banco Santander, Amundi et Alstom. Porté par la poursuite d'une saison de résultats exceptionnellement bonne et en l'absence de réaction des marchés obligataires aux chiffres d'inflation, le marché termine à nouveau le mois en hausse. Les matières premières côtoient les sommets, les économies européennes finissent par réouvrir, les États-Unis accélèrent, l'Asie ne faiblit pas. Les entreprises passent les hausses de prix au consommateur final qui ne se plaint pas. L'Eurostoxx s'adjuge 2,49% de hausse en mai, quatrième mois de hausse consécutif et nouveau record. Le fonds surperforme à nouveau de 59 points de base, à +3,08% (Part PC), malgré l'effet négatif des biens industriels, mais grâce à la banque, l'automobile, la technologie, la chimie et l'absence de utilities. Deutsche Boerse, Holcim et la sous-exposition au secteur du luxe pèsent sur la performance, tandis qu'Erste Group Bank, Société Générale, Stellantis, Carrefour, Santander et Michelin contribuent positivement. Le marché a très légèrement progressé au mois de juin, alimenté par une détente des taux longs et la perspective de publications de résultats semestriels de très bonne facture. Ces derniers devraient, en effet, faire ressortir des croissances exceptionnelles, dans la même veine que ceux du TI. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance exactement en ligne avec celle de l'indice, à +0,98% (Part PC), malgré la sous-performance des banques, impactées par l'aplatissement de la courbe des taux. Alstom a également pesé sur la performance dans l'attente du CMD qui devait être l'occasion pour le management de donner des indications sur la génération de cash. Le fonds a, en revanche, profité de la hausse d'UCB qui, comme espéré, a reçu du CHMP un avis favorable pour le Bimékizumab dans le traitement du psoriasis modéré à sévère. C'est la première indication d'une série qui devrait être assez longue et porteuse. Essilor, Merck KgAa, Deutsche Boerse et Michelin ont également contribué positivement.

Au dernier trimestre de l'exercice, la SICAV sous-performe son indice de référence de 93 points de base (-0,32% vs. +0,61%). En juillet, les inquiétudes autour des résurgences épidémiques ainsi que le discours particulièrement accommodant de la Banque Centrale Européenne ont entraîné une nette baisse des taux d'intérêt longs en Europe comme aux États-Unis ainsi qu'une rotation thématique des marchés actions vers les valeurs peu cycliques et à visibilité longue, notamment dans la technologie. Les matières premières tirent cependant leur épingle du jeu grâce à des prix qui restent élevés et à la volonté chinoise de poursuivre la réduction de ses excédents de production. Le marché parvient à progresser de 1,46%. Le fonds sous-performe de 138 points de base à +0,08% (Part PC). Il souffre d'une mauvaise sélection en distribution, chimie et biens industriels, mais bénéficie de la santé et de l'alimentation. Il est en particulier pénalisé par la baisse d'Alstom consécutive à l'annonce des coûts d'intégration de Bombardier. Carrefour et Banco Santander baissent également malgré des publications honorables, ainsi que BMW. Le fonds bénéficie en revanche des bonnes publications et des hausses d'Aperam, Saint-Gobain et STMicroelectronics. En août, toujours préoccupés par les rebonds de l'épidémie dans certains pays où la couverture vaccinale était déjà bien avancée, les marchés actions ont poursuivi leur rotation thématique vers les valeurs de croissance au détriment des cycliques, un mouvement amplifié par ailleurs par le message très accommodant de la Fed lors du symposium de Jackson Hole en fin de mois. Août aura également été marqué par la politique chinoise et les inquiétudes qu'elle a suscitées pour les valeurs de technologie locales et pour le luxe. Malgré une faiblesse en deuxième partie de mois, le marché s'adjuge tout de même 2,63% sur la période. Le fonds, quant à lui, surperforme légèrement, et progresse de 2,81% (Part PC), malgré la sélection négative en matériaux de construction et l'absence de utilities, mais grâce à la distribution, la santé et les biens industriels. Il est pénalisé par Unilever et BMW qui déçoivent sur leur publication ainsi que par Allianz qui risque de faire l'objet d'une

amende aux États-Unis. Il bénéficie à l'inverse pleinement des hausses de Merck, Axa et Carrefour, dont les résultats semestriels ont été salués. La rentrée de septembre aura été marquée par la régression de l'épidémie en Occident, tandis que certaines zones en Asie, moins vaccinées, ont remis en place des confinements plus ou moins sévères accentuant les pénuries de tous ordres, liées aux perturbations du trafic commercial mondial et à l'arrêt de certaines zones de production. Il faut ajouter à ce tableau une envolée sans précédent des prix du gaz et du charbon en Europe comme en Asie, suivie par les prix de l'électricité et des "blackout" ponctuels en Chine, puis finalement une hausse du prix du pétrole lui-même. Le risque inflationniste se confirme et la Fed comme la BOE ou la Banque de Norvège raffermissent leur discours. Les taux longs gagnent quelques dizaines de points de base. Les marchés actions sont nerveux. L'Eurostoxx perd 3,38% et le fonds (Part PC) surperforme légèrement, à -3,12%. Il est pénalisé par la chimie, les biens industriels, l'agro-alimentaire et les matériaux de construction, il bénéficie en revanche de l'absence de utilities, de la sous-exposition à la technologie et de l'exposition aux banques. Holcim Ltd, Alstom, Akzo Nobel et Air Liquide contribuent négativement tandis que BNP Paribas, Publicis, Société Générale et Axa surperforment sur le mois.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	69 187 020,25	59 922 526,84
SOCIETE GENERALE SA	7 508 236,71	7 969 770,60
ESSILORLUXOTTICA	6 620 269,94	6 322 697,03
BANCO SANTANDER S.A.	6 863 734,17	5 314 837,78
ASML HOLDING NV	6 280 980,39	5 421 810,14
TOTALENERGIES SE	8 070 754,75	3 443 192,04
BNP PARIBAS	6 070 555,25	4 909 894,58
SAINT-GOBAIN	5 335 383,20	5 263 666,80
SCHNEIDER ELECTRIC SA	2 110 521,10	8 460 669,58
ALSTOM	7 268 105,20	2 976 769,52

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

- **FRAIS D'INTERMEDIATION**

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

- **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

- **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

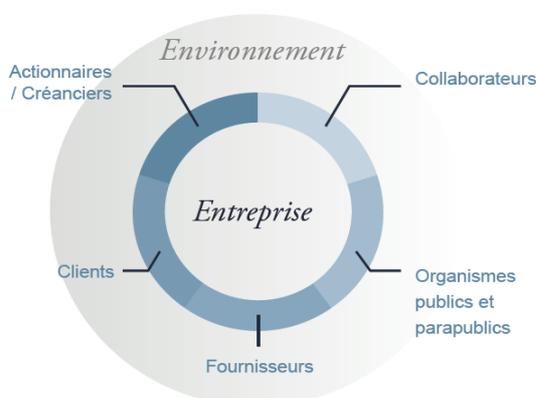
- **RAPPORT ARTICLE 173**

Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Lazard Frères Gestion vise à offrir à ses clients une gestion de conviction dans une perspective d'investissement de long terme. Notre processus d'investissement est caractérisé par une gestion active fondée sur la sélection de titres qui vise à optimiser le couple rendement/risque, notamment grâce à la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nous accordons depuis toujours une importance primordiale à la gouvernance, fondement essentiel d'une stratégie financière et extra-financière crédible. Nous investissons avant tout dans des entreprises que nous souhaitons accompagner dans la durée, avec des modèles de développement clairs, des organes de contrôle efficaces et un management de qualité avec lequel nous instaurons au fil des rencontres un rapport de confiance fort.

Lazard Frères Gestion a la conviction que les entreprises ayant intégré les enjeux ESG dans leur stratégie offrent une garantie supplémentaire de performance sur la durée. Elles sont en effet plus à même de prendre en compte leurs parties prenantes, condition essentielle à la création de valeur et à la compétitivité long terme des entreprises. Nous considérons traditionnellement 5 parties prenantes :



C'est dans le but d'évaluer le degré d'intégration des enjeux ESG par les entreprises et le respect des parties prenantes que l'analyse extra-financière est venue naturellement enrichir notre analyse financière.

L'analyse ESG prend en compte les paramètres qui nous semblent indispensables à la solidité, à la stabilité et à la pérennité financière de l'entreprise. Elle nous permet d'identifier les enjeux ESG majeurs, de détecter des risques potentiellement dommageables pour l'entreprise et ses investisseurs, mais aussi de futures opportunités.

Il est donc important de sélectionner des entreprises qui intègrent dans leur modèle de développement les enjeux extra-financiers suivants :

E

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Toute entreprise désireuse d'assurer sa pérennité économique se doit de protéger le capital naturel en recherchant en permanence la limitation et/ou l'optimisation des impacts de ses activités, produits et services sur l'environnement et le climat.

L'analyse environnementale d'une entreprise consiste en une analyse de ses activités, produits et services susceptibles d'avoir un impact (positif ou négatif) significatif sur l'environnement.

S

ENJEUX SOCIAUX

Le « capital humain » est l'un des deux moteurs de l'entreprise avec le capital financier. Valoriser ce capital humain sur toute la chaîne de valeur, en prendre soin et le développer doit faire partie de la stratégie d'une entreprise.

Le suivi et l'analyse de multiples indicateurs permettent d'appréhender la politique de l'entreprise en matière sociale et d'identifier de potentiels risques.

G

ENJEUX DE GOUVERNANCE

Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial. Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont des éléments de maîtrise du risque, qui favorisent la création de valeur et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

L'analyse de la gouvernance est réalisée grâce à de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer objectivement son architecture et sa qualité.

Nature des critères ESG pris en compte au sein de la Sicav Lazard Equity SRI

Le critère Social

Nous regroupons trois thèmes au sein de ce critère qui représente 60% de notre pondération : les ressources humaines, les droits humains et l'engagement sociétal de l'entreprise.

Nous privilégions les **ressources humaines** (pondération de 40% sur ce seul critère) qui constituent le thème majeur de notre processus d'investissement, la performance financière d'une entreprise pouvant être affectée par la négligence du capital humain.

Ce thème est abordé sous l'angle :

- De la qualité des conditions générales de travail
- De l'amélioration continue des relations sociales
- De la valorisation des emplois et des compétences.

La prise en compte des **droits humains** (10%) est essentielle au bon fonctionnement des entreprises. La déclinaison de ce thème s'effectue :

- Dans la société, avec le respect des droits humains fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits (respect du droit de la personne à l'exercice de ses libertés fondamentales)
- Dans le travail, avec le respect des droits humains fondamentaux : élimination des formes de travail proscrites, respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, non-discrimination dans l'emploi et promotion de l'égalité.

Nous abordons le thème **d'engagement sociétal** (10%) en mesurant :

- L'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation (ses engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation),
- Le comportement sociétal de l'entreprise (respect des interlocuteurs sociaux, des engagements attachés aux produits et services développés par l'entreprise),
- La contribution de l'entreprise à des causes d'intérêt général.

Le critère Environnement

Deuxième thème majeur après le critère des ressources humaines, la prise en compte du critère environnement qui représente 30% de notre pondération, permet de mettre en avant l'importance de la constitution éventuelle de passifs qui peuvent impacter à terme la rentabilité de l'entreprise.

Le thème de l'environnement sera abordé à deux niveaux :

- Sur la stratégie environnementale de l'entreprise : prise en compte des risques de pollution, offre de produits et services "verts", prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
- Sur la fabrication et distribution des produits : maîtrise des impacts sur l'eau, consommation d'énergie, réduction des émissions polluantes, amélioration de la gestion des déchets, maîtrise des impacts liés à la distribution, réhabilitation des sites, etc.

Le critère Relations clients-fournisseurs

Le thème des relations clients-fournisseurs qui représente 10% de notre pondération prendra en compte :

- Les droits et les intérêts des clients (information et sécurité des produits)
- Une coopération durable avec les fournisseurs, basée sur l'intégration de facteurs sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
- Le respect des règles concurrentielles
- La prévention effective de la corruption.

Le critère Gouvernance

La Gouvernance est un critère fondamental du processus d'investissement, il est intégré dans le processus général de sélection des valeurs gérées par Lazard Frères Gestion.

Le référentiel retient les thèmes suivants :

- La composition et l'efficacité du Conseil d'Administration (compétence et expérience),
- La distribution des droits entre les actionnaires et les dirigeants,
- L'indépendance et la compétence des membres des organes de contrôle,
- Le mode de rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants,
- Le cumul des mandats administrateurs et membres du comité de direction.

Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

Nous attachons une importance particulière à développer des modèles propriétaires construits sur notre expertise avec le souci constant d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille.

Fin 2019, Lazard Frères Gestion a donc souhaité mettre en place un modèle d'analyse et de **notation ESG propriétaire** qui respecte ce principe.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (Vigeo Eiris, MSCI, Ethix, Trucost, Carbon Delta), de Bloomberg, des rapports RSE de chaque entreprise, de l'outil de suivi des controverses Vigeo et des commentaires de nos analystes-gérants, les analystes responsables de chaque valeur établissent une note interne ESG fondée sur une approche à la fois quantitative et qualitative : pour chaque pilier E, S et G, une quinzaine d'indicateurs-clés sont suivis puis agrégés dans une note synthétique (de 1 pour les moins bons émetteurs à 5 pour les meilleurs).

Méthodologie et résultats de l'analyse ESG

- La méthodologie d'analyse ESG

La méthodologie d'évaluation ESG est la combinaison d'une évaluation quantitative fournie par Vigeo pour les critères « Environnement » et « Social » et par Lazard Frères Gestion pour le critère Gouvernance.

➤ VIGEO : Évaluation de l'Environnement et du Social

	# 1.Condition	# 2.Condition
Domaines	Note ≥ 0	Note moyenne pondérée ≥ 0 poids définis par Lazard Frères Gestion
Ressources Humaines	✓	40%
Respect de l'environnement		30%
Relations Clients / Fournisseurs		10%
Droit Humain		10%
Engagement Sociétal		10%

1. ANALYSE EXTRA-FINANCIERE
Réalisée par Vigeo Eiris sur les 5 domaines subdivisés en 34 critères

2. CALCUL DE LA NOTE ABSOLUE par entreprise par domaine
Pondération des critères en fonction de leur importance au sein du secteur de l'entreprise évaluée

3. CALCUL DE LA NOTE RELATIVE par entreprise par domaine
En fonction du classement de celle-ci au sein de son secteur d'activité

4. CALCUL DE LA NOTE ESG GLOBALE DE L'ENTREPRISE
Moyenne des notes relatives des 5 domaines, pondérées des poids définis par **Lazard Frères Gestion**
Chaque entreprise obtient ainsi une note ESG Globale comprise entre -- et ++

100
0

Avancé (Score de 60-100)
Probat (Score de 50-59)
Amorcé (Score de 30-49)
Faible (Score de 0-29)

++
Entreprise pionnière

+
Entreprise en avance

=
Entreprise dans la moyenne

-
Entreprise en retard

--
Entreprise non concernée

Les cinq niveaux possibles de rating sont recodés de la manière suivante afin de pouvoir calculer la note ESG Globale :

++	devient	+2
+	devient	+1
=	devient	0
-	devient	-1
--	devient	-2

➤ Lazard Frères Gestion : Évaluation de la Gouvernance

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres de l'analyste-gérant. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêts en son sein.

L'analyste-gérant identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires.

PILIER GOUVERNANCE

Domaine	Objectifs	Critères
Conseil d'administration ou de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Indépendance du Conseil - Compétence et diversité du Conseil - Limitation du cumul des mandats 	<ul style="list-style-type: none"> - CA capable de contrôler et conseiller les dirigeants exécutifs pour assurer un équilibre des pouvoirs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séparation des positions de Président et de Directeur Général ▪ Diversité et complémentarité des expertises ▪ Proportion importante de membres indépendants permettant un contrôle objectif et impartial sur les dirigeants
Qualité du management	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la stratégie - Éthique des affaires - Efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation et mise en œuvre d'une stratégie cohérente avec l'environnement externe et les ressources internes - Prévention de toutes formes de corruption, d'acteurs privés comme d'agents publics - Système de contrôle interne capable de repérer et évaluer les risques de l'entreprise et garantir la confiance dans l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes
Qualité de la communication financière et extra-financière	<ul style="list-style-type: none"> - Confiance dans les prévisions et transparence - Accessibilité du management 	<ul style="list-style-type: none"> - Historique des avertissements sur résultats (<i>profit warning</i>) - Publication des données quantitatives et explications qualitatives donnant une vue fidèle de la situation actuelle de l'entreprise et de ses perspectives sur les questions financières et extra-financières
Rémunération des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration claire des rémunérations des dirigeants - Transparence de la rémunération - Cohérence avec les résultats obtenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de rémunération décrit ses principes, mécanismes et détaille les différentes composantes - Intégration d'objectifs ESG dans la rémunération - Rémunération en ligne avec la stratégie, liée à la performance de l'entreprise et à l'évolution de la valeur du titre de la société sur le long terme

- Les modalités de prise en compte des critères ESG dans le processus de décision d'investissement

Pour passer d'un **univers d'investissement ESG** à un **portefeuille ESG**, nous appliquons tout d'abord le filtre extra-financier, puis ensuite le filtre financier. Chacun des deux filtres doit être satisfait. Aucun des deux ne peut compenser l'autre :

1. Notre **filtre extra-financier** s'applique à toutes les valeurs de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 Mds €, en recourant à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux), définis en partenariat avec Vigeo-Eiris.

La notation de chaque domaine est effectuée sur une échelle de notation comportant cinq niveaux de notation (du -2, entreprises non concernées au +2, entreprises pionnières).

Les conditions suivantes doivent être réunies :

- **Condition 1 : avoir une note en Ressources Humaines ≥ 0** (note Vigeo)
La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.
- **Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée ≥ 0** (pondération Lazard appliquée aux notes relatives Vigeo) Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :

- Ressources humaines (40%) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
- Environnement (30%) : Gestion des sites de production et réhabilitation de ces sites. Niveau d'information disponible pour ce critère.
- Relations clients-fournisseurs (10%) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).
- Droits humains (10%) : Prévention des risques notamment de discrimination.
- Engagement sociétal (10%) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

○ **Condition 3 : avoir une note Gouvernance > 2** (note Lazard)

L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

La gouvernance d'entreprise est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs.

2. **Le filtre financier**, commun à l'ensemble de nos fonds actions, est fondé sur les trois piliers suivants : **la rentabilité, la croissance et l'évaluation.**

Nous articulons les critères de rentabilité et de croissance de l'entreprise en déterminant sa « juste valeur » (actualisation des flux, multiples historiques, valorisation de la productivité financière).

Les multiples et la méthode de valorisation privilégiés sont l'analyse du ratio Valeur Entreprise/Résultat Opérationnel et l'actualisation des cash-flows.

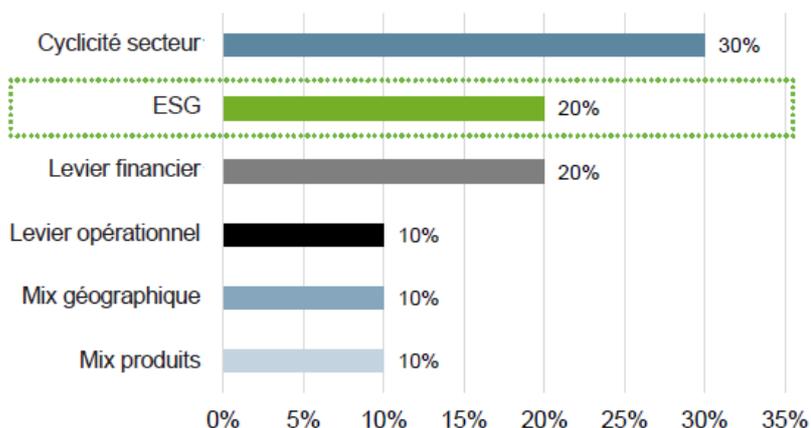
Dans cette dernière méthode, les cash-flows sont actualisés grâce au WACC, le coût moyen du capital.

Ce coût est composé du **coût des fonds propres** (Equity) et du **coût de la Dette**. Le coût des fonds propres dépend du profil de l'entreprise, et notamment de son risque spécifique. **Ce risque spécifique** comprend entre autres la cyclicité de l'activité de l'entreprise, l'emplacement géographique, ainsi que le respect des **critères ESG** qui peuvent impacter également l'évaluation financière de l'entreprise s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte.

Ainsi, nous intégrons les **critères ESG** dans le coût du capital (WACC) via le **Bêta**.

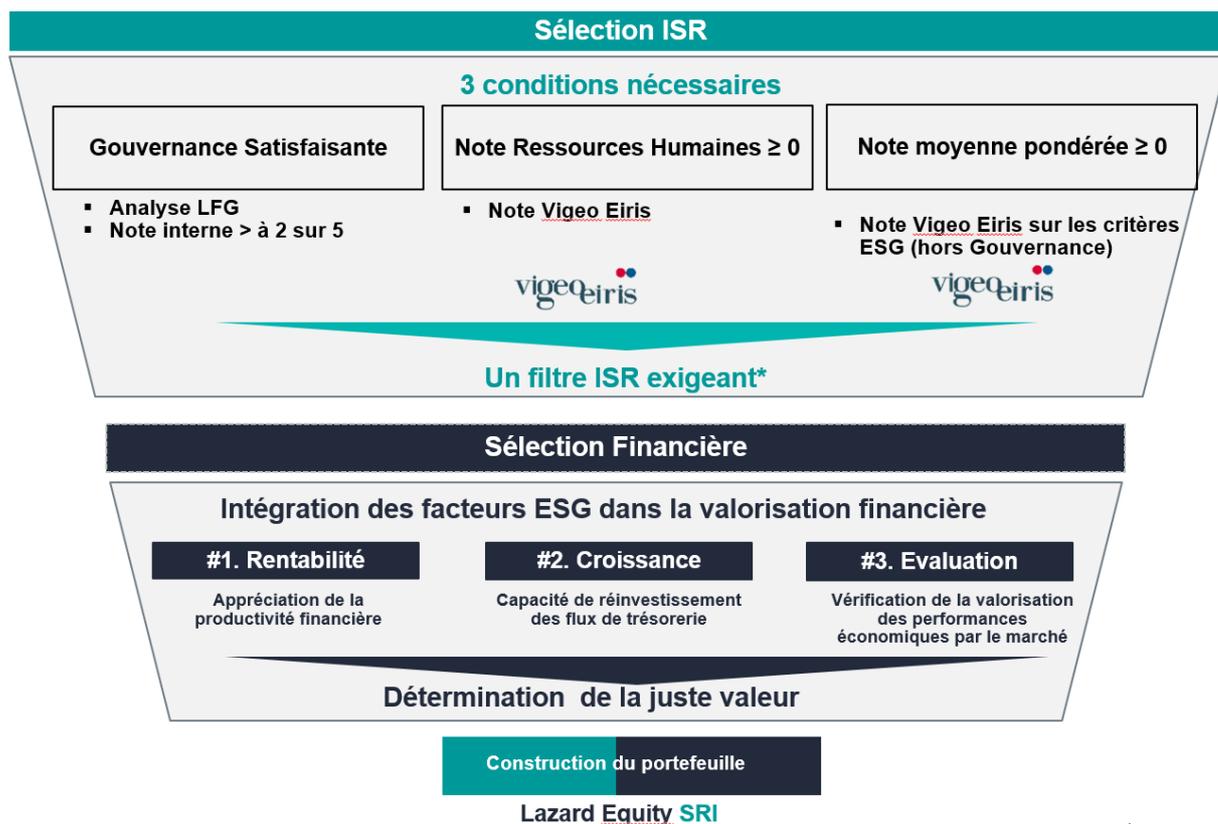
Le calcul du Bêta est réalisé en interne grâce à une méthodologie propre à Lazard Frères Gestion et donne une mesure du risque spécifique de l'entreprise par rapport au marché.

Notre méthodologie de calcul considère les critères financiers et extra-financiers comme complémentaires en retenant la pondération suivante :



L'évaluation et donc la détermination du potentiel de hausse pour chacun des titres préalablement retenus permet de déterminer les poids de chaque titre dans le portefeuille.

Le gérant s'assure du respect des contraintes de risque du portefeuille telles que la surexposition maximale à un titre ou à un secteur.



- Suivi d'indicateurs ESG

➤ Empreinte Carbone

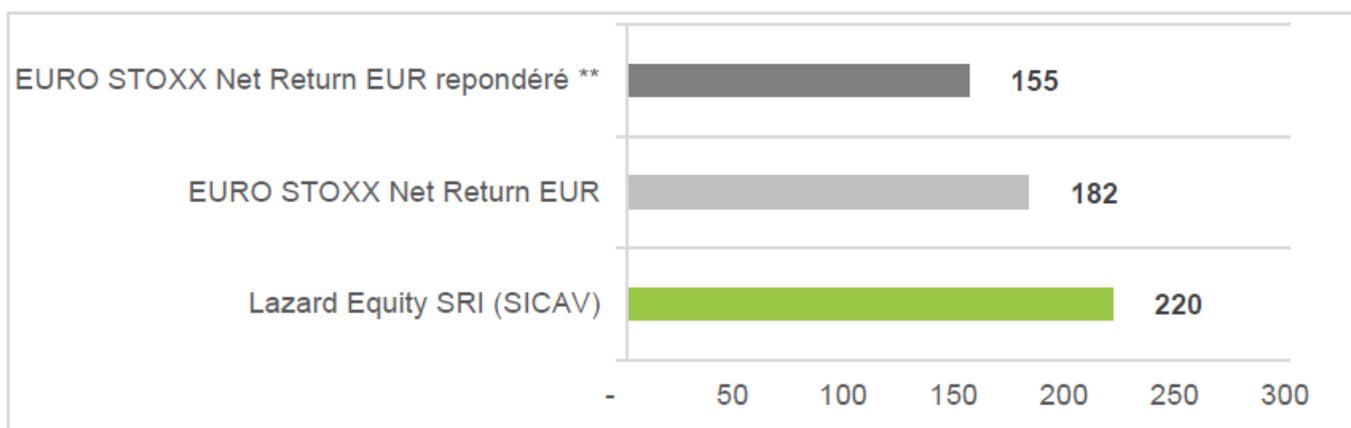
Dans le cadre de l'article 173 de la loi du 17 août 2015, LAZARD Frères Gestion a décidé d'afficher l'Empreinte Carbone de la Sicav Lazard Equity SRI.

- Pour obtenir les données nécessaires au calcul de l'empreinte carbone, nous avons fait le choix d'initier en 2016 un partenariat avec la société TRUCOST.
- LAZARD Frères Gestion a retenu comme indicateur l'intensité carbone, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires.
- L'évaluation de l'empreinte carbone prend en compte les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre (GES)
 - Scope 1 : Toutes les émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles nécessaire à la fabrication du produit
 - Scope 2 : Les émissions indirectes liées à la production des énergies (électricité, ...) qui sont consommées par l'entreprise
- Les mesures sont réalisées uniquement sur les titres détenus en direct.
- Dans le cas d'une entreprise cotée pour laquelle nous ne disposons pas de données carbone, sa pondération est alors proportionnellement répartie sur le poids des autres entreprises du même secteur, afin de préserver les pondérations sectorielles initiales.
- Le poids de chaque valeur en portefeuille est rebasé de manière à obtenir une pondération totale égale à 100%.
- La méthode de calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille est une moyenne pondérée des GES divisées par le chiffre d'affaires de chaque position. Nous obtenons ainsi la formule suivante :

$$\text{Intensité carbone d'un portefeuille} = \sum \left[\left(\frac{\text{Émissions (scope 1 + 2)}}{\text{Chiffre d'Affaires}} \right) \text{ de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre} \right]$$

- Le niveau d'émission de CO2 d'une entreprise est fortement dépendant de son domaine d'activité. Certains secteurs sont structurellement plus « émetteurs » que d'autres.
- L'approche fondamentale de Lazard Frères Gestion axée sur la sélection de titres engendre des écarts d'expositions sectorielles entre les fonds et leurs indices de référence.
- Pour s'affranchir de ces biais sectoriels, nous avons défini une méthode visant à neutraliser ces écarts en pondérant les poids des secteurs de l'indice pour qu'ils correspondent à ceux du portefeuille. Au sein de chaque secteur de l'indice, le poids de chaque valeur est maintenu.

Emissions par millions d'euros de Chiffre d'Affaires (tonnes CO2 éq./M€ de CA)



Date : 30/09/2021

Taux de couverture du fonds : 100,0 %

Taux de couverture de l'indice : 93,8 %

➤ Indicateur de contribution à la transition énergétique

Nous mesurons le niveau d'engagement des entreprises dans la transition énergétique de leur modèle économique, à l'aide d'un indicateur : le score de transition énergétique.

Chaque émetteur en portefeuille est évalué sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leurs consommations d'énergie.

Cette notation est aujourd'hui déléguée à notre partenaire Vigeo Eiris.

Elle repose sur l'analyse de critères spécifiques liés au changement climatique et est le résultat de l'analyse des enjeux clés de l'entreprise et de son secteur en matière de transition énergétique. Elle mesure les efforts faits par les entreprises pour réduire leur empreinte carbone et contribuer ainsi à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

La contribution du portefeuille à la transition énergétique est mesurée de la manière suivante :

$$\text{Score Transition Énergétique d'un portefeuille} = \sum [\text{Score Transition Énergétique de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre}]$$

Elle est définie selon l'échelle de notation suivante :

Échelle de Stratégie de Transition Énergétique

Catégories	Faible	Amorcée	Probante	Avancée
Score	0-29	30-49	50-59	60-100

Score de Transition Énergétique

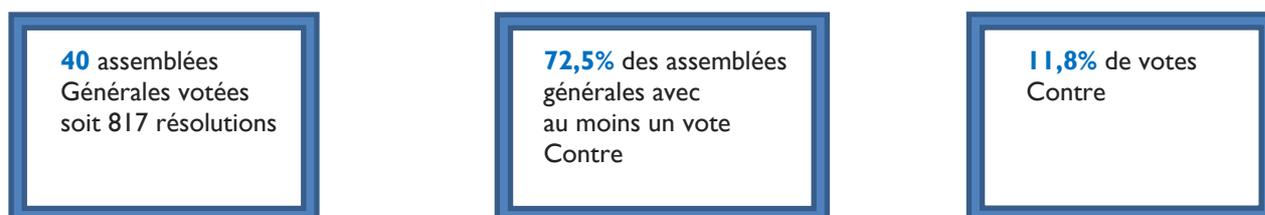
LAZARD EQUITY SRI	Avancé	65
Eurostoxx	Probant	55

Intégration des résultats de l'analyse ESG dans le processus d'investissement

- Vote aux assemblées générales

Nous votons activement aux assemblées générales (AG) de l'ensemble des entreprises en portefeuille.

En 2021, nous avons voté à l'ensemble des AG pour lesquelles Lazard Equity SRI détenait des droits de vote, soit **un taux d'exercice de 100%** :



Notre premier vote contestataire portait sur les augmentations de capital qui pouvaient entraîner un risque de dilution excessif du capital et donc avoir un impact négatif pour les actionnaires minoritaires.

Nous avons également inclus dans cette catégorie toutes les opérations financières possibles en période d'OPA. Lazard Frères Gestion est attachée au principe de neutralité du Conseil d'Administration en période d'Offre Publique, nous avons donc systématiquement voté contre toutes les résolutions qui ne respectaient pas ce principe.

Le deuxième vote contestataire concernait la nomination des administrateurs et le troisième vote la rémunération des dirigeants.

Nous avons voté contre la nomination ou réélection d'administrateurs qui ne présentaient pas toutes les garanties d'indépendance et de compétence attendues par Lazard Frères Gestion.

En matière de rémunération, nos principaux motifs d'opposition ont été les suivants :

- Une transparence ou un niveau d'exigence insuffisant des critères de performance
- Le manque de modération avec des augmentations non justifiées

- Mise en œuvre d'une stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Le suivi des paramètres ESG est assuré par des rencontres régulières avec le management des entreprises. Lazard Frères Gestion n'investit que dans les sociétés pour lesquelles un rapport de confiance fort s'est instauré avec les dirigeants, 100% des entreprises qui composent le portefeuille font donc l'objet de rencontres ou de visites sur site régulières.

Ces échanges sont l'occasion d'identifier et de partager les meilleures pratiques, en particulier sur les enjeux de gouvernance, de droits humains, sociaux, sociétaux et environnementaux. Nous encourageons les entreprises à prendre en compte ces enjeux en formulant des axes d'amélioration concrets. Nous les incitons ainsi à adopter les meilleures pratiques et à plus de transparence sur les moyens mis en place et résultats obtenus.

Lazard Frères Gestion publie un rapport d'engagement reprenant les différentes initiatives engagées et leurs résultats.

Ce document est disponible à l'adresse suivante :

http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Notre-approche-ESG-ISR-Documents_118.html

- **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

- **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 94.09%.

- **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40% (POUR OPC DISTRIBUANT)**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

- **REMUNERATIONS**

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des FIA, en excluant la gestion des OPCVM et la gestion sous mandats, peuvent être obtenus sur demande par courrier, auprès du service juridique des OPC de Lazard Frères gestion et figurent dans le rapport annuel de la société. L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération. Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques. Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année et respecte bien les politiques et procédures de rémunération mises en place par Lazard Frères Gestion.

Annuellement, le Comité de surveillance de la conformité de la politique de la rémunération de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application et la conformité de la politique de rémunération à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2020 : CDD et CDI de LFG et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

effectif au 31-12-2020 LFG - LFG Belgique	Rémunérations fixes annuelles 2020 en €	Rémunération variable au titre de 2020 (cash payé en 2021 et différé attribué en 2021) en €
179	16 522 853	22 155 596

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2020 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	4 310 982
Autres	51	21 362 196
Total	54	25 673 178

NB : les montants sont des montants non chargés

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
 - Prêts de titres :
 - Emprunt de titres :
 - Prises en pensions :
 - Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
 - Change à terme :
 - Future :
 - Options :
 - Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Lazard Equity SRI

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Equity SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SICAV et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Koestner', written over a light blue horizontal line.

David Koestner



Lazard Equity SRI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Koestner', with a long horizontal stroke extending to the right.

David Koestner

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2021 en EUR

ACTIF

	30/09/2021	30/09/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	267 360 343,06	171 434 949,88
Actions et valeurs assimilées	256 402 107,86	169 700 725,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	256 402 107,86	169 700 725,00
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	10 958 235,20	1 734 224,88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 958 235,20	1 734 224,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 681 254,88	12 145,33
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 681 254,88	12 145,33
COMPTES FINANCIERS	249 371,16	349 182,97
Liquidités	249 371,16	349 182,97
TOTAL DE L'ACTIF	269 290 969,10	171 796 278,18

PASSIF

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	245 655 374,30	167 156 673,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	175 658,83	55 088,48
Report à nouveau (a)	2,34	1,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	18 384 857,78	2 688 486,60
Résultat de l'exercice (a,b)	3 106 087,90	1 560 136,46
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	267 321 981,15	171 460 386,42
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	1 968 987,95	335 891,76
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 968 987,95	335 891,76
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	269 290 969,10	171 796 278,18

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 449 123,26	3 888 490,34
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	5 449 123,26	3 888 490,34
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 311,77	3 243,22
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 311,77	3 243,22
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 446 811,49	3 885 247,12
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 551 309,77	2 270 504,90
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 895 501,72	1 614 742,22
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	210 586,18	-54 605,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 106 087,90	1 560 136,46

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

○ **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

○ **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

○ **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

○ **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème TTC maximum	
Frais de gestion financière	Actif net	Actions PC et PD EUR : 1,08% TTC Actions RC et RD EUR : 2% TTC Actions RD EUR : 2% TTC Actions RC H-USD : 2% TTC Actions RC H-CHF : 2% TTC Actions UC EUR : 0,815% TTC Actions UC H-USD, UC H-GBP : 0,865 % TTC UC H-CHF : 0,865% TTC	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035% TTC
Frais Indirects (commissions et frais de gestion)	NA	Appliqués à toutes les actions	Néant
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliqués à toutes les actions	Actions, change De 0 à 0,40% TTC
		Appliqués à toutes les actions	Instruments sur marché à terme Néant
Commission de surperformance	Actif net.	PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, RC H USD, RC H CHF, UC EUR, UC H USD, UC H GBP, HC H CHF : Néant.	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EQUITY SRI RD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI PC	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI PD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI UC	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI RC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	171 460 386,42	181 034 547,37
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	125 425 290,69	55 545 731,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-85 826 744,17	-49 244 095,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 871 178,81	12 857 122,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 930 155,05	-8 932 539,16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-1 954 172,24	-1 360 097,62
Différences de change	10 607,88	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	36 372 598,59	-19 597 329,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	35 784 232,12	-588 366,47
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	588 366,47	-19 008 963,22
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 511,50	-457 694,06
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 895 501,72	1 614 742,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	267 321 981,15	171 460 386,42

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							249 371,16	0,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	249 371,16	0,09								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 125 510,56
	Souscriptions à recevoir	431 875,52
	Coupons et dividendes en espèces	123 868,80
TOTAL DES CRÉANCES		1 681 254,88
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 696 602,11
	Rachats à payer	18 902,89
	Frais de gestion fixe	253 482,95
TOTAL DES DETTES		1 968 987,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-287 733,07

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI RD		
Actions souscrites durant l'exercice	4,000	4 035,48
Actions rachetées durant l'exercice	-34,000	-38 995,43
Solde net des souscriptions/rachats	-30,000	-34 959,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	60,000	
Action LAZARD EQUITY SRI PC		
Actions souscrites durant l'exercice	38 807,904	76 823 730,35
Actions rachetées durant l'exercice	-36 964,055	-69 058 301,78
Solde net des souscriptions/rachats	1 843,849	7 765 428,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	89 027,136	
Action LAZARD EQUITY SRI PD		
Actions souscrites durant l'exercice	680,590	1 091 477,70
Actions rachetées durant l'exercice	-169,892	-241 126,05
Solde net des souscriptions/rachats	510,698	850 351,65
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	766,830	
Action LAZARD EQUITY SRI UC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 175,055	36 181 243,42
Actions rachetées durant l'exercice	-1 197,949	-14 279 112,75
Solde net des souscriptions/rachats	1 977,106	21 902 130,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 250,730	
Action LAZARD EQUITY SRI RC		
Actions souscrites durant l'exercice	10 202,726	11 324 803,74
Actions rachetées durant l'exercice	-1 959,865	-2 209 208,16
Solde net des souscriptions/rachats	8 242,861	9 115 595,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 705,542	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI RD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EQUITY SRI PC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EQUITY SRI PD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EQUITY SRI UC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EQUITY SRI RC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
Action LAZARD EQUITY SRI RD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 1 806,32 2,03
Action LAZARD EQUITY SRI PC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 1 998 704,10 1,23
Action LAZARD EQUITY SRI PD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 3 028,92 1,23
Action LAZARD EQUITY SRI UC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 415 914,27 0,77
Action LAZARD EQUITY SRI RC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 131 856,16 2,03

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			10 958 235,20
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	10 958 235,20
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			10 958 235,20

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2,34	1,22
Résultat	3 106 087,90	1 560 136,46
Total	3 106 090,24	1 560 137,68

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI RD		
Affectation		
Distribution	245,40	42,30
Report à nouveau de l'exercice	0,40	0,40
Capitalisation		
Total	245,80	42,70
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	60,000	90,000
Distribution unitaire	4,09	0,47
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	60,22	21,15

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI PC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 057 379,19	1 154 727,29
Total	2 057 379,19	1 154 727,29

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI PD		
Affectation		
Distribution	13 626,57	2 609,99
Report à nouveau de l'exercice	2,49	0,70
Capitalisation		
Total	13 629,06	2 610,69
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	766,830	256,132
Distribution unitaire	17,77	10,19
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 066,98	546,78

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI UC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	998 003,01	402 499,90
Total	998 003,01	402 499,90

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI RC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	36 833,18	257,10
Total	36 833,18	257,10

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	175 658,83	55 088,48
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 384 857,78	2 688 486,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	18 560 516,61	2 743 575,08

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI RD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	7 254,12	3 566,73
Capitalisation		
Total	7 254,12	3 566,73

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI PC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	13 000 699,97	2 188 763,63
Total	13 000 699,97	2 188 763,63

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI PD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	259 493,90	57 878,32
Capitalisation		
Total	259 493,90	57 878,32

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI UC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 562 904,68	486 639,84
Total	4 562 904,68	486 639,84

	30/09/2021	30/09/2020
Action LAZARD EQUITY SRI RC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	730 163,94	6 726,56
Total	730 163,94	6 726,56

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net Global en EUR	179 888 094,69	186 404 658,23	181 034 547,37	171 460 386,42	267 321 981,15
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR					
Actif net		14 192,66	21 962,69	80 597,59	70 664,63
Nombre de titres		14,000	22,000	90,000	60,000
Valeur liquidative unitaire		1 013,76	998,30	895,52	1 177,74
+/- values nettes unitaire non distribuées		13,08	25,35	39,63	120,90
Distribution unitaire sur résultat		18,57	17,72	0,47	4,09
Crédit d'impôt unitaire		1,236	1,05	0,22	(*)
Action LAZARD EQUITY SRI PC en EUR					
Actif net	156 015 683,66	159 390 762,10	148 388 866,92	139 547 132,61	188 987 690,87
Nombre de titres	88 206,271	92 680,820	85 189,741	87 183,287	89 027,136
Valeur liquidative unitaire	1 768,75	1 719,78	1 741,86	1 600,61	2 122,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	92,62	49,72	21,13	25,10	146,03
Capitalisation unitaire sur résultat	21,29	29,32	42,98	13,24	23,10
Action LAZARD EQUITY SRI PD en EUR					
Actif net	23 862 057,87	22 687 745,40	18 462 934,80	317 601,78	1 252 130,01
Nombre de titres	16 232,941	16 226,313	13 366,456	256,132	766,830
Valeur liquidative unitaire	1 469,97	1 398,20	1 381,28	1 239,99	1 632,86
Distribution unitaire sur +/- values nettes	14,70	6,97			
+/- values nettes unitaire non distribuées	155,29	189,24	206,16	225,97	338,39
Distribution unitaire sur résultat	17,58	23,79	34,17	10,19	17,77
Crédit d'impôt unitaire		2,923	3,501	2,25	(*)

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Action LAZARD EQUITY SRI UC en EUR					
Actif net	10 353,16	4 287 922,64	14 054 447,22	31 087 624,35	66 429 993,03
Nombre de titres	1,000	424,055	1 366,102	3 273,624	5 250,730
Valeur liquidative unitaire	10 353,16	10 111,71	10 287,99	9 496,39	12 651,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	151,26	291,71	124,45	148,65	869,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,86	217,80	297,11	122,95	190,06
Action LAZARD EQUITY SRI UC H CHF en CHF					
Action LAZARD EQUITY SRI UC H GBP en GBP					
Action LAZARD EQUITY SRI UC H USD en USD					
Action LAZARD EQUITY SRI RC en EUR					
Actif net		24 035,43	106 335,74	427 430,09	10 581 502,61
Nombre de titres		23,860	104,997	462,681	8 705,542
Valeur liquidative unitaire		1 007,35	1 012,75	923,81	1 215,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		12,98	12,34	14,53	83,87
Capitalisation unitaire sur résultat		18,19	17,98	0,55	4,23
Action LAZARD EQUITY SRI RCHCHF en CHF					
Action LAZARD EQUITY SRI RCHUSD en USD					

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	10 700	2 908 260,00	1,09
ALLIANZ SE-REG	EUR	44 760	8 721 038,40	3,26
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	70 960	5 872 649,60	2,20
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	43 410	6 099 105,00	2,28
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	481 760	8 380 696,96	3,14
MERCK KGA	EUR	30 730	5 766 484,50	2,15
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	28 180	6 675 842,00	2,50
SAP SE	EUR	97 890	11 441 383,20	4,28
SIEMENS AG-REG	EUR	56 570	8 028 414,40	3,00
TOTAL ALLEMAGNE			63 893 874,06	23,90
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	52 540	5 085 872,00	1,90
TOTAL BELGIQUE			5 085 872,00	1,90
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	3 030 790	9 506 072,84	3,56
TOTAL ESPAGNE			9 506 072,84	3,56
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	68 530	9 496 887,40	3,55
ALSTOM	EUR	202 680	6 658 038,00	2,49
AMUNDI	EUR	43 990	3 206 871,00	1,20
AXA	EUR	370 000	8 911 450,00	3,33
BNP PARIBAS	EUR	187 000	10 367 280,00	3,88
BUREAU VERITAS	EUR	228 950	6 115 254,50	2,28
CARREFOUR	EUR	413 010	6 420 240,45	2,40
EIFFAGE	EUR	50 590	4 435 731,20	1,66
ESSILORLUXOTTICA	EUR	42 320	7 003 960,00	2,62
IMERYS EX IMETAL	EUR	194 140	7 276 367,20	2,72
L'OREAL	EUR	14 660	5 231 421,00	1,96
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	14 960	9 276 696,00	3,47
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	51 910	6 893 648,00	2,58
ORANGE	EUR	528 820	4 945 524,64	1,85
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	99 950	5 823 087,00	2,18
REXEL	EUR	173 510	2 908 895,15	1,09
SAINT-GOBAIN	EUR	135 980	7 919 475,20	2,96
SANOFI	EUR	113 600	9 437 888,00	3,53
SOCIETE GENERALE SA	EUR	318 150	8 652 089,25	3,24
TOTALENERGIES SE	EUR	124 500	5 146 207,50	1,93
VINCI (EX SGE)	EUR	47 720	4 301 958,00	1,61
TOTAL FRANCE			140 428 969,49	52,53
ITALIE				
ENI SPA	EUR	246 000	2 840 316,00	1,07
TOTAL ITALIE			2 840 316,00	1,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	64 930	3 108 848,40	1,16
TOTAL LUXEMBOURG			3 108 848,40	1,16
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	67 770	6 396 132,60	2,39
ASML HOLDING NV	EUR	13 900	8 978 010,00	3,36
STELLANTIS NV	EUR	309 720	5 133 918,72	1,92
STMICROELECTRONICS NV	EUR	42 830	1 617 474,95	0,61
TOTAL PAYS-BAS			22 125 536,27	8,28
ROYAUME-UNI				
UNILEVER PLC	EUR	97 040	4 526 430,80	1,69
TOTAL ROYAUME-UNI			4 526 430,80	1,69
SUISSE				
LAFARGEHOLCIM LTD	EUR	117 400	4 886 188,00	1,83
TOTAL SUISSE			4 886 188,00	1,83
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			256 402 107,86	95,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées			256 402 107,86	95,92
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	EUR	5 536	10 958 235,20	4,09
TOTAL FRANCE			10 958 235,20	4,09
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 958 235,20	4,09
TOTAL Organismes de placement collectif			10 958 235,20	4,09
Créances			1 681 254,88	0,63
Dettes			-1 968 987,95	-0,73
Comptes financiers			249 371,16	0,09
Actif net			267 321 981,15	100,00

Action LAZARD EQUITY SRI PD	EUR	766,830	1 632,86
Action LAZARD EQUITY SRI RD	EUR	60,000	1 177,74
Action LAZARD EQUITY SRI UC	EUR	5 250,730	12 651,57
Action LAZARD EQUITY SRI RC	EUR	8 705,542	1 215,49
Action LAZARD EQUITY SRI PC	EUR	89 027,136	2 122,80

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	245,40	EUR	4,09	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	245,40	EUR	4,09	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	13 626,57	EUR	17,77	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	13 626,57	EUR	17,77	EUR

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES PROPOSÉE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

3 106 090,24 € Sommes distribuables afférentes au résultat
18 560 516,61 € Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

I. Sommes distribuables afférentes au résultat

- Actions « PC » : **Capitalisation** : 2 057 379,19 €
- Actions « UC » : **Capitalisation** : 998 003,01 €
- Actions « RC » : **Capitalisation** : 36 833,18 €
- Actions « PD » : **Distribution** : 13 626,57 €
- Actions « PD » : **Report** : 2,49 €
- Actions « RD » : **Distribution** : 245,40 €
- Actions « RD » : **Report** : 0,40 €

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD » au jour du détachement recevra un dividende de **17,77 €** qui sera détaché le : **19/01/2022** et mis en paiement le : **21/01/2022**.

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD » au jour du détachement recevra un dividende de **4,09 €** qui sera détaché le : **19/01/2022** et mis en paiement le : **21/01/2022**.

2. Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Actions « PC » : **Capitalisation** : 13 000 699,97 €
- Actions « UC » : **Capitalisation** : 4 562 904,68 €
- Actions « RC » : **Capitalisation** : 730 163,94 €
- Actions « PD » : **Report** : 259 493,90 €
- Actions « RD » : **Report** : 7 254,12 €

Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des 5 derniers exercices

Exercice : Montant unitaire/action

au 30/09/2021	4,09 € catégorie actions « RD »
au 30/09/2020	0,47 € catégorie actions « RD »
au 30/09/2019	17,72 € catégorie actions « RD »
au 28/09/2018	18,57 € catégorie actions « RD »

au 30/09/2021	17,77 € catégorie actions « PD »
au 30/09/2020	10,19 € catégorie actions « PD »
au 30/09/2019	34,17 € catégorie actions « PD »
au 28/09/2018	23,79 € catégorie actions « PD »
au 29/09/2017	17,58 € catégorie actions « PD »